



## CELLULES DE CIBLAGE A LA RÉUNION :

**« un cibleur sachant cibler doit cibler sans exister ! »**

Lors du CT du 29 juin 2018, le SNAD CGT-R a posé la question au DR sur l'existence reconnue, ou pas ... des 2 cellules de ciblage de La Réunion, de la qualité des agents cibleurs du Port et de la BSE de Gillot, et des 10 points de NBI attachés à cette fonction.

Il faut savoir que les cibleurs péi ne sont pas repris comme tels dans RUSH sous le code D279 - DGDDI Cibleur , ce qui fait à la DR l'économie de 10 points de NBI par agent cibleur. Ça peut sembler mesquin, mais il n'y a pas de petits profits ...

Après quelques années à passer à faire du ciblage, ça peut faire une substantielle différence pour « larzan dan portmoné » !

C'est bien beau de pondre le livre bleu de l'Outre-Mer, de causer comme le Président de la République de « l'archipel France » et de dire « *La nation française ne se limite pas à un Hexagone et à des confettis d'empire* », encore faudrait-il par exemple que nos cibleurs péi aient les mêmes droits disons, que nos collègues cibleurs de Marseille SU et CO, avec de plus l'officialisation de l'existence de ces cellules. Après la création de la résidence GIR, ça ne devrait pas poser de problème non ?!

Cerise sur la gâteau, l'officialisation de ces cellules permettrait aux représentants du personnel d'examiner les affectations sur ces postes, ce qui n'est pas actuellement le cas et reste le fait du prince ... de l'avenue de la Victoire. Pas sûr que ça lui plaise ...

Nous allons suivre ce dossier de très près ....

**Nou lé pas plus ,Nou lé pas moins  
Respect a Nou !**